emportait, ou un employé du cercle, très au courant des entrées et des sorties et des habitudes des joueurs, qui a attendu la malheureuse victime et l'a frappée au moment où elle descendait.

» D'autres personnes, qui connaissent la vie privée de M. de X... prétendent que le vol n'était pas le mobile du crime. Il s'agirait d'un drame de famille, où un proche parent de la victime aurait joué un rôle important.

» Il serait facile, quoi qu'il en soit, de savoir quelles personnes sont sorties un instant avant M. de X... ou un instant après.

» Toutefois sur les instances du tenancier du cercle et l'assurance du docteur que le blessé ne courrait pas un danger immédiat, la police n'a pas été prévenue. Ledit tenancier, qui tient avant tout à éviter le scandale, a offert de désintéresser M. de X..., et il attend impatiemment au chevet du malade un mieux qui lui permette de lui faire ses offres.

» En attendant, il a supplié les spectateurs de garder le secret; mais il nous semble que la vindicte publique a des droits qui passent avant les intérêts de cet industriel.

» Il ne nous convient pas de le dénoncer à la police, tel n'est point le rôle de la presse, à notre avis, mais nous appelons l'attention du préfet sur un fait qui montre à quels dangers est exposé un Parisien, même dans un milieu où il paraîtrait impossible d'être en butte à aucune agression. »

ARRESTATION D'UN ESPION ITALIEN A TOULON

Toulon, 4 mars. — Voici de nouveaux détails sur l'espion arrêté ici, et qui s'appellerait Aurilio, et non Origlio, comme on le croyait.

La police de Nice l'avait signalé à celle de Toulon, mais celle-ci n'avait pu le retrouver, car il avait quitté la France pour aller faire à Rome des propositions d'espionnage au gouvernement italien. Depuis son retour, il dissimulait son identité avec le plus grand soin, en prenant un faux nom, en portant une fausse barbe et en chapeau toujours très rabattu sur les yeux.

Malgré toutes ses précautions, il a été arrêté et écroué sous le plus rigoureux secret.

Il y a quelques jours, Aurilio avait fait la connaissance d'un jeune soldat avec lequel il s'était lié assez intimement, en cherchant à l'attirer surtout par de nombreuses invitations à dîner. Cette intimité avait pour but d'obtenir des renseignements sur nos fortifications et nos routes stratégiques et principalement, paraît-il, sur les forts qui environnent Toulon.

On a vu Aurilio se promener souvent autour de ces forts, prenant des notes et dessinant.

L'honnête soldat du génie avait fini par se méfier des questions d'Aurilio qui portait toutes sur le même sujet et, le matin même de l'arrestation de l'espion, il en avait parlé à son chef.

Aurilio passera prochainement devant le tribunal correctionnel de Toulon.

M. Dagallier, juge d'instruction, vient de découvrir une pièce importante relative à la culpabilité de l'espion Aurilio. Il s'agit d'une lettre que cet individu aurait reçue de Rome, il y a quelque temps; dans cette lettre, on lui reprochait d'avoir envoyé des renseignements sans intérêt et on lui recommandait de mener plus sérieusement ses enquêtes; on lui expédiait néanmoins 100 fr. pour le dédommager.

Aurilio, d'après le *Temps*, serait décidé à faire des aveux.

Grandeur et Devoirs de la Patrie Belge

(*Suite. — Voir le journal d'hier.*)

« Nous revenons, après un long détour et des changements et révolutions de toute sorte, à cet état où les peuples étaient des armées et faisaient de la politique avec leurs instincts; où l'assemblée des guerriers votait la guerre et partait pour la guerre; où ceux qui délibéraient étaient aussi ceux qui mouraient. Le gouvernement qui, des peuples, avaient passé aux rois, revient des rois aux peuples. Par cela seul, la politique ne peut demeurer ce qu'elle était au temps où les talons rouges glissaient sur les parquets des cabinets de Versailles, de Saint-James et de Vienne.

» Sera-t-elle meilleure ? L'instinct populaire n'est-il pas sujet aux colères subites, à l'aveuglement et à la fureur ? Sans doute, mais j'ignore, si, tout compte fait, les peuples maîtres de leurs destinées, et sachant qu'ils les peuvent à tout moment jeter en d'effroyables périls, et que c'est d'eux qu'il s'agit, de leurs foyers, de leurs champs et des existences de tous leurs adultes, seront moins sages que ces ministres d'autrefois, gens calmes, qui ne se démenaient pas dans les rues et ne hurlaient pas dans les clubs, mais, le sourire exquis aux lèvres, ont déchaîné sur le monde tant de guerres inutiles.

» Accordons pourtant que ces instincts de peuples sont grossiers, tumultueux et périlleux. Les peuples ont du moins ces deux grandes vertus d'être sincères et accessibles à la justice. Et c'est dans les coaches populaires profondes que l'idée de justice doit être versée goutte à goutte, patiemment, toujours.

» Pour parler et pour juger, tout le monde a qualité, excepté la France et l'Allemagne, ces deux nations si grandes, dont les forces et les vertus, aujourd'hui acharnées les unes contre les autres, doubleraient la valeur de l'humanité si jamais s'apaisait la haine. Le fond de leur querelle, le monde entier le connaît. L'Allemagne se prévaut d'un droit ancien; la France se réclame d'un droit nouveau. C'est le conflit soumis aux juges.

» Le procès intéresse le genre humain tout entier; il n'est pas un témoignage qui ne doive y être entendu, pas un suffrage qui ne doive y être compté, mais deux témoignages, deux suffrages ont plus de valeur que les autres, celui de la Suisse et le vôtre. Suisse et Belgique vous êtes mi-partie de France et mi-partie d'Allemagne, vous parlez en même temps la langue d'*Oui* et la langue de *Ja*. Les deux génies français et germanique se rencontrent, se concilient et se fondent dans l'esprit de vos nations. Et l'on est aussi bon patriote suisse ou belge, que l'on parle la langue d'*Oui* ou la langue de *Ja*.

» En Suisse comme en Belgique, vous savez que la race ne fait pas seule la patrie; que les hommes ne sont pas classés par la nature comme les bêtes; qu'il est en l'âme un principe de liberté supérieur à l'ethnographie et à la géographie; que ce principe est proprement ce qu'il y a d'humain en nous, qu'il ne peut être violé sans souffrance l'humanité, et que, dans cette violation, est précisément l'injustice. D'ailleurs, Belgique et Suisse, vous n'êtes pas seulement éclairées plus qu'aucune autre nation sur le grand procès et obligées par ces lumières même à parler, l'Europe vous a fait une condition privilégiée; elle vous a garanti la paix. Vous devez l'aider à trouver la paix par la justice.

» A vos voix d'autres voix se joindront. Nous en avons entendu déjà qui venaient d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie, et qui étaient éloquentes. Dieu permette que ce soit le prélude d'un concert universel. Il me revient à l'esprit que jadis, dans l'anarchie du onzième siècle, alors que régnait le droit du poing et que chaque poing tenait un glaive et frappait par le glaive, les évêques se réunissaient en conciles par toute la chrétienté et qu'ils y répétaient le même mot : *Pax!*

» Ils s'enthousiasmaient à le dire, et je ne sais plus dans quel concile les Pères, ivres de leur idée sublime, se levèrent de leurs sièges pour crier, en brandissant leurs houlettes pastorales: *Pax! pax! pax!* Nous avons aujourd'hui, dans chaque pays, l'ordre sur les routes et dans les rues, une discipline et une police; mais si la justice ne s'établit pas entre les peuples, quelles guerres, quels fléaux, et combien tolérables et légères apparaîtront les calamités du moyen âge auprès de celles qui nous attendent !

» Mes amis, chaque fois que j'ai l'honneur de m'entretenir avec des amis étrangers de ce grand et terrible sujet, il est une déclaration que je fais toujours. Laissez-moi la répéter ici encore. Nous ne prions pas pour la France. La France n'implore personne. La France est prête à toute destinée. Elle ne sait pas ce qu'il advendra du conflit, si jamais s'ouvre le conflit. Elle sait seulement qu'elle y fera tout son devoir de toute sa force. Ce n'est pas notre cause que nous vous recommandons : c'est celle de l'humanité.

» De même que vous vous habituez à regarder les questions sociales, à y réfléchir, et que vous les faites entrer à l'avance dans les préoccupations de votre vie civique, regardez la question internationale, réfléchissez-y, habituez-vous à y penser toujours. Et parlez sans passion, sans témérité, d'un tranquille accent de philosophes que nul ne vous pourra reprocher.

» Oh ! je sais bien que plus d'un, parmi vous, s'il suit son premier mouvement, m'accusera d'utopie et même de folie. Je pourrais, pour me défendre, énumérer les injustices que ce siècle qui finit a effacées et les miracles accomplis par lui, mais je vous dirai seulement : Croyez-vous qu'il soit : ou que tous les hommes de bonne volonté se rallient à l'opinion que la guerre peut encore être conjurée ? Croyez-vous qu'il puisse être de quelque effet que cette opinion devienne peu à peu une espérance, et cette espérance une foi ?

» Croyez-vous à tout le moins que tenter cette œuvre soit un devoir d'humanité impérieux, pressant ? Oui ? Je ne vous en demande pas davantage. Et, une fois encore, je vous invite à témoigner votre piété envers votre terre de grandes actions et de héros en élevant au-dessus de votre vie ce double idéal : justice sociale, justice internationale.

» Bisez-vez, mes jeunes amis de l'université de Gand, l'assurance de ma sympathie cordiale.

» ERNEST LAVISSE »

NOUVELLES DU JOUR

MM. Rochefort et de Freycinet. — Une interview avec le rédacteur en chef de l'« Intransigeant ».

Paris, 4 mars. — Le *XIXe Siècle* de demain publiera une interview de M. Rochefort, dans laquelle le directeur de l'*Intransigeant* n'hésite pas à dire que, parmi les nombreux visiteurs qu'il a reçus, se trouvent MM. Andrieux et Delagrande qui étaient à Londres à ce moment. Celui ci lui dit, au milieu de mille autres choses :

« Vous avez tort d'écrire que M. de Freycinet a vendu la mélinite. J'ai servi sous ses ordres : c'est un homme incapable d'une telle action.

» — Pardon ! répondit Rochefort en souriant, je n'écris pas que M. de Freycinet a vendu la mélinite, j'écris qu'il l'a laissé vendre. »

Ce fut, a dit M. Rochefort, notre entretien sur M. de Freycinet. Vous le voyez, il fut court.

Le nouveau secrétaire général de la Préfecture de police

Paris, 4 mars. — M. Laurent, préfet de Tarn, est nommé secrétaire-général de la préfecture de police, en remplacement de M. Soinoury, nommé directeur de la sûreté générale.

Le sous-secrétariat d'Etat aux colonies

Paris, 4 mars. — On considère ce soir comme à peu près certain que M. Thompson acceptera le sous-secrétariat d'Etat aux colonies qui lui a été offert. Jusqu'au dernier moment, les « Constansistes» ont fait auprès de lui des démarches pressantes pour l'engager à décliner l'offre de M. Loubet.

Le cabinet Loubet et la presse italienne

Rome, 4 mars. — L'*Osservatore Romano* dit que le vote d'hier, à la Chambre française, est un vote d'attente raisonnable.

L'*Opinione*, organe de M. di Rudini, trouve la majorité en faveur du cabinet Loubet peut-être un peu trop grande.

La grève des mineurs en Angleterre Le prix du charbon

Londres, 4 mars. — La crainte de voir le prix du charbon augmenter a amené chaque ménage et chaque fabrique à s'approvisionner le plus possible.

Dans Londres, les dépôts de charbons et les Compagnies de gaz vendent à leurs portes; les grandes fabriques ne cherchent pas à lutter, mais elles arrêtent leur production; elles congédient leurs ouvriers.

Les maisons de constructions maritimes de Hartlepool, qui occupent de 20.000 à 30,000 ouvriers, ont déclaré aujourd'hui à ces derniers que, si la situation ne s'améliore pas, ils doivent s'attendre à être congédiés dans les vingt-quatre heures.

Le coke a encore augmenté aujourd'hui de 20 centimes le sac et le charbon de deux shellings la tonne. Depuis la semaine dernière, l'augmentation du charbon est d'environ sept shellings pour les diverses catégories.

Crewe, 4 mars. — La compagnie du chemin de fer *London* et *Worth Western* vient de faire afficher dans ses ateliers de Crewe qu'en prévision de la rareté probable du charbon, elle fermera ses atelier de forges, laminages et les autres parties de ses ateliers à partir du 12 courant.

Londres, 4 mars. — Un négociant belge, qui était, cette après-midi, à la Bourse du charbon de Londres, avait réussi à recueillir un certain nombre de commandes pour les mines belges. Ces négociations seront inutiles, car le syndicat des porteurs de charbon qui surveillaient ses mouvements, a décidé de faire cause commune avec les mineurs en grève et de refuser de transporter tous les charbons venant de l'étranger.

Le général de Waldersée atteint de l'influenza

Berlin, 4 mars. — Le général de Waldersée est atteint de l'influenza.

Une réunion d'anarchistes à Berlin

Berlin, 4 mars. — Les anarchistes et les socialistes indépendants ont tenu hier soir une réunion dans laquelle ils ont décidé de s'organiser. Ils ont commencé par élire, pour chaque circonscription électorale de Berlin, des délégués qui auront pour mission de recueillir des fonds et de convoquer des assemblées.

Au cours de la discussion, qui a été très animée, des orateurs ont déclaré que le temps n'était pas encore arrivé pour les anarchistes et qu'il fallait conquérir les masses au socialisme.

La dynamite à Barcelone

Barcelone, 4 mars. — Un pétard a éclaté, ce soir, sur la promenade Gracias, sans causer heureusement aucun dommage.

Un homme tué par l'électricité à Chatham

Chatham, 4 mars. — Hier, dans un magasin où l'on installait l'électricité, le gérant ayant posé par inadvertance le pied sur un fil, fut tué raide ; le contremaître électricien eut les mains brûlées.

Par suite du trouble qui en résulta, le circuit fut coupé et les villes de Chatham et de Rochester plongées dans l'obscurité.

La droite constitutionnelle et M Piou

Paris, 4 mars. — Les journaux de gauche annoncent que M. Piou, le promoteur de la création de la droite constitutionnelle, se propose de prononcer prochainement un discours en province pour définir la politique du groupe. On disait même dans les couloirs que ce serait à Rouen, que représente un membre du groupe, M. de Montfort. Renseignement pris auprès de M. Piou lui-même, c'est là une nouvelle absolument fausse.

A l'Elysée

Paris, 4 mars. — On commentait beaucoup dans les couloirs de la Chambre le récit du *Figaro* et on était unanime à dire que cet article pourrait aussi bien porter la signature de M. Carnot. Un certain nombre chuchotaient que l'auteur de l'article ne serait autre que le général Brugère.

L'Union libérale de la droite

Paris, 4 mars. — On communique le procès-verbal suivant aux journaux :

« En exécution de la décision prise le 24 février au secrétariat des droites, une réunion des députés conservateurs a eu lieu aujourd'hui 4 mars; elle a décidé qu'il y avait lieu de constituer une réunion ouverte à tous les députés des différents groupes de droite, sur le terrain commun de la revendication de toutes les libertés publiques et religieuses.

» La réunion a pris le nom d'*Union libérale de la Droite*.

» Après avoir nommé un comité de sept membres chargé de lui faire des propositions pour la composition de son bureau, elle s'est ajournée à huitaine.

» Les membres du comité sont M. Bergerot, de Fossesse, d'Espeuilles, de Ramel, de Pontbriand, de Kergorlay et de Soland.»

Toute l'ancienne union des droites et les adhérents qui sont au nombre de 34 avaient été convoqués. La réunion comprenait de 70 à 80 membres.

Mort de M. Martel ancien président du Sénat

Evreux, 4 mars. — M. Martel, sénateur inamovible, ancien président du Sénat, vient de mourir.

Les mineurs de Carmaux

Carmaux, 4 mars. — La chambre syndicale des mineurs organise une grande réunion pour dimanche à deux heures. L'ordre du jour porte : « Réponse de la Compagnie à la demande d'augmentation des salaires; 2° Mesures à prendre en cas d'urgence ».

Une grève est imminente pour lundi, si les mineurs ne reçoivent pas satisfaction.

Lord Duffrin au Vatican

Rome, 4 mars. — Le Pape a reçu ce matin lord Duffrin en audience particulière. L'entrevue s'est prolongée assez longtemps.

La misère à Vienne

Vienne, 4 mars. — La distribution de pain a été encore insuffisante ; environ 2.000 personnes, des femmes pour la plupart, s'en sont retournées sans pain.

Le froid qui augmente rend les privations plus rigoureuses.

Le coup d'Etat en Grèce

Athènes, 4 mars. — La flotte française vient d'entrer dans le port du Pirée; elle a échangé les saluts habituels avec les cuirassés grecs et russes, ainsi qu'avec le pavillon du port. La situation est bien tenue; le calme est complet.

La catastrophe de Terre-Neuve

Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 4 mars. — On compte 30 morts, mais 13 marins manquent encore. On ne croit pas les retrouver vivants. Les survivants au désastre sont pour la plupart estropiés pour la vie. Un vapeur envoyé au secours des victimes a été bloqué par les glaces et n'a pu pénétrer dans le baie de la Trinité.

Corruption électorale

Les évêques du Canada viennent d'adresser une *lettre collective à leurs diocésains.*

Mgr l'archevêque de Montréal déclare qu'elle devra être expliquée dans son diocèse, de la manière suivante :

1° Il est défendu, sous peine de faute grave, qui est un cas réservé, de donner, de vendre ou de distribuer de la boisson enivrante, *dans un but électoral quelconque* par exemple pour influencer les électeurs ou pour fêter la victoire d'un candidat, les trois jours qui précèdent ou les trois jours qui suivent une élection et le jour même du vote.

» 2° La corruption électorale est défendue en tout temps, sous peine de faute grave pareillement réservée à l'archevêque et à son grand vicaire, cette réserve s'étend non seulement à ceux qui vendent, mais encore à ceux qui achètent un vote ou une abstention de vote, de même qu'à ceux qui emploient la violence ou les menaces pour obliger ou empêcher quelqu'un de voter. »

Suicide d'un ancien député socialiste allemand

Le citoyen Otto Reimer, ancien ouvrier dans une manufacture de tabacs, ancien député socialiste de Hambourg au Reichstag allemand, rédacteur de l'*Echo*, organe socialiste de cette ville, s'est suicidé en se jetant dans le bassin de l'Alster. L'ancien député devait se soumettre à une cruelle opération et pour y échapper, il s'est donné la mort. Il laisse une femme et de nombreux enfants qu'il a recommandés dans une lettre à ses compagnons socialistes.

Découverte de soixante squelettes dans une vigne

Perpignan, 4 mars. — Une découverte assez singulière vient d'être faite dans une vigne appartenant à M. Lauze Alexandre, entrepreneur à Cases de Pène, canton de Rivesaltes. En creusant des trous pour planter des vignes américaines, on a découvert une soixantaine de squelettes bien conservés, couchés la face contre terre. Les uns ont une grosse pierre plate sur le crâne ; d'autres ont le corps également couvert de pierres plates.

On continue les fouilles et on pense trouver de nouveaux squelettes. Il paraît certain que ces ossements sont ceux de soldats tués dans un combat livré sur le territoire de Cases de Pène, entre Français et Aragonais.

TRAITÉ D'ARBORICUTLURE

Par Etienne GRIFFON

Ouvrage essentiellement pratique, dédié aux travailleurs, jardiniers et personnes cultivant cet art.

Le nombre de gravures qui ornent ce traité est de 100. — En vente, au prix de 3,50, à la librairie du *Journal de Roubaix*.

SITUATION METEOROLOGIQUE. Roubaix, 5 mars — Hauteur barométrique, 767. Température.

A 7 heures du matin	4 degrés au dessous de zéro.
A 1 » du soir	2 degrés au dessus de zéro.
A 5 » »	2 degrés au dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La création d'une Ecole supérieure de Commerce dans le Nord. — Nous reproduisons, à titre de document, la lettre suivante que la Chambre de Commerce d'Avesnes a adressé à M. le ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies :

» Monsieur le Ministre,

» Vous nous avez fait l'honneur de nous consulter sur le choix à faire entre Lille et Roubaix, pour l'établissement de l'Ecole supérieure de Commerce qui doit être créée dans la région du Nord.

» La majorité des membres de notre Chambre s'est prononcée en faveur de Roubaix.

» A première vue, Lille semble réunir plus d'avantages : c'est l'agglomération la plus importante du département, le point de convergence d'un grand nombre de voies ferrées, la concentration des industriels et des commerces les plus divers ; enfin à raison des grands établissements universitaires qui s'y trouvent on peut admettre que la nouvelle école viendrait compléter heureusement cette réunion d'éléments d'instruction.

» Mais, n'est-ce pas précisément cause de la diversité des professions commerciales que nous rencontrons dans cette ville, et de leur éparpillement au milieu si hétérogène, que le succès d'une Ecole supérieure de commerce peut y être compromis.

» Si nous nous reportons à quelques années en arrière nous voyons l'Institut industriel du Nord, qui comptait à ses débuts trois sections : industrielle, agronomique, commerciale, dans la nécessité de supprimer les deux dernières, faute d'élèves en nombre suffisant; les cours municipaux publics et gratuits de langues étrangères n'y ont été suivis qu'irrégulièrement et l'on n'a pas toujours pu organiser les voyages de fin d'études, malgré la subvention de la ville, à cause du peu d'élèves restés fidèles aux leçons des professeurs.

» M. Jacquemart, dans un rapport sur l'enseignement technique, à l'exposition de 1889, dit :

« L'établissement porta d'abord le nom d'Institut agronomique, industriel et commercial du nord de la » France. Son enseignement comportait, en effet, l'agri» culture, le commerce et l'industrie. Et-ce par suite de » l'indifférence des familles, est-ce plutôt parce que les » institutions qui veulent trop m'embrasser n'inspirent » pas confiance au public ? Toujours est-il que dans ce » département où l'agriculture et le commerce sont ar» rivés à un si haut degré de développement, les sec» tions commerciale et agronomique n'attireront point » d'élèves ; elles tombèrent d'elles-mêmes, la première » en 1881, la seconde en 1885. »

» A Roubaix, au contraire, nous ne trouvons que la grande industrie en relations constantes avec tous les pays du monde. A chaque pas, les jeunes gens trouveront des applications de leurs études; c'est la ville par excellence des affaires d'exportation, des grands échanges. Dans aucun pays, en France, on n'a porté un plus haut ni plus loin l'esprit d'entreprise industrielle et commerciale. Roubaix est en rapports incessants avec toute l'Europe, l'Australie, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, etc. Un grand nombre de ses habitants vont chaque année vendre ou acheter dans toutes les parties du monde. N'est-ce pas le centre le mieux trouvé pour créer une école commerciale ?

» La Chambre de commerce l'a pensé et la majorité de ses membres, elle se propose en faveur de cette ville, bien mieux partie intégrante sur le sol, et mieux d'intérêts industriels qu'une grande partie de la région avec Roubaix.

» Veuillez agréer, etc »

L'Union catholique. — Nous rappelons que la conférence organisée par le comité directeur de l'Union aura lieu dimanche, 6 mars, à 3 heures et demie de l'après-midi, 25, rue de la Gare. M Justin Ruffelet y prendra la parole.

Conférence historique et religieuse. — Le mardi, 15 mars, de huit heures à neuf heures et demie du soir, M. l'abbé Salembier, docteur en théologie, donnera une grande conférence dans la salle de la rue de la Paix, 22. Le sujet choisi par l'orateur est CHRISTOPHE COLOMB, *ses précurseurs, ses voyages, les résultats de la découverte de 1492*. Des projections lumineuses accompagneront l'exposition historique.

Cette réunion est organisée en faveur de l'école libre de Leers.

On peut se procurer des cachets au bureau du journal; chez M l'abbé Gheuquier, professeur au collège; et chez M. H. Dassonville, rue de la Fosse aux Chênes, 43.

La station de Carême à Saint Martin. — C'est demain dimanche, que commencent en l'église Saint-Martin, les prédications de la Station quadragésimale.

Elles doivent avoir lieu les dimanches, lundis et jeudi à six heures du soir.

Chaque année, ces prédications attirent, tantôt à Saint-Martin, tantôt à Notre-Dame, un auditoire choisi et fort nombreux qui témoigne, par son attention et son recueillement de la vitalité de la foi parmi la population roubaisienne.

Comme nous l'avons annoncé, c'est le R. P. Camille, capucin actuellement en résidence à Angers, qui occupera la chaire de vérité pour cette station.

Ce religieux est originaire d'Orléans, ville où les études ecclésiastiques ont atteint un niveau très élevé, grâce à l'impulsion imprimée par l'illustre Mgr Dupanloup. Son talent oratoire est déjà connu, notamment en Bretagne où il a donné de nombreuses prédications.

D'ailleurs beaucoup de nos lecteurs ont déjà eu l'occasion d'entendre le R. P. Camille dans ses instructions pour les quarante heures et d'apprécier le timbre clair de sa voix, la distinction de sa parole, la clarté de sa phrase et surtout la chaleur de son zèle apostolique. Le nombre considérable d'auditeurs qui se sont pressés autour de sa chaire pendant ces trois jours et l'attention qu'ils ont prêtée à ses sermons sont un gage assuré de l'empressement que les Roubaisiens mettront à suivre les exercices du Carême.

Le déplacement de la maison pontière de la Grande-Vigne et des maisons éclusières du Nouveau-Monde, du Calvaire et du Galon-d'eau. — Le public est prévenu qu'en conformité des articles 4, 5 et 6, de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, le plan parcellaire des terrains nécessaires au déplacement de la maison pontière de la Grande-Vigne et des maisons éclusières du Nouveau-Monde, du Calvaire et du Galon-d'eau, a été déposé à la mairie de Roubaix où chacun pourra en prendre connaissance pendant huit jours du 10 au 19 mars 1892.

En conséquence, les propriétaires et autres intéressés qui auraient à présenter des réclamations, soit contre le tracé indiqué, soit pour tout autre objet, sont invités à les faire connaître dans le délai de huitaine à M. le Maire de Roubaix qui, conformément à l'article 7 de la dite loi, en fera mention dans son procès-verbal.

A l'expiration de ce délai, toutes les pièces et observations seront soumises au Conseil municipal, en exécution de l'article 12 de la même loi.

L'arrestation de Duvillers. — Nous avons raconté hier les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'arrestation de Duvillers, à propos de l'assassinat de Mme veuve Bonnave-Cliquet.

La femme de Duvillers, Céline Hien, nous prie de dire que lorsqu'elle s'est séparée la première fois de son mari, ses deux enfants ont été confiés, non à leur tante, mais à leur grand'mère, Mme veuve Hien-Lagache, et que la succession dont il a été, hier, question, a été léguée par cette dernière.

Un vol important commis par un garçon de café. — Il y a environ sept ans, M. Hénocque, cafetier, grand'place, recueillait chez lui un jeune orphelin qu'il employa comme garçon du restaurant. Depuis trois ans, l'ancien orphelin était chargé du service au café; le patron avait en lui une entière confiance.

Mercredi après-midi, M. Hénocque avait placé trois pièces de cinq francs dans le tiroir du comptoir, et avait fermé celui-ci à clef. Il sortit environ une heure et, à son retour, il constata la disparition de deux pièces. Nul doute, les deux pièces avaient été volées, mais par quel moyen, le tiroir étant fermé? Il examina attentivement le tiroir et s'aperçut que celui-ci était mal ajusté et que l'on pouvait facilement y passer la main. Les soupçons se portèrent sur son garçon de café.

Le lendemain, il mit dans le tiroir, avant midi, — le garçon étant seul au café à ce moment jusque deux heures — une quinzaine de pièces de cinq francs, qu'il marqua d'une façon presque imperceptible. A trois heures, il ouvrit le tiroir et constata que deux pièces avaient disparu. Le doute n'était plus possible. Le lendemain matin, dès que le garçon fut descendu, M. Hénocque monta à sa chambre, et, retrouva dans une poche de son pantalon, les deux pièces de cinq francs marquées.

Il alla avertir M. le commissaire central qui chargea l'agent de sûreté Cuvelier de procéder à l'arrestation du voleur. Une perquisition, faite dans la chambre du jeune homme, amena la découverte dans une malle d'une somme de 265 francs en pièces de cinq francs, de plusieurs factures acquitées, évaluées à environ 500 francs, et d'une grande quantité de nouveaux vêtements.

Gaston Lacroix, — c'est le nom du jeune homme, — est âgé de 20 ans. Il a été conduit au commissariat du 1er arrondissement où, après interrogatoire, il a été écroué.

Depuis quelque temps, Lacroix faisait des dépenses exagérées, dont M. Hénocque s'étonnait beaucoup, *sans cependant soupçonner de vol*. Il est probable que Lacroix a volé pendant plusieurs années, et, dans ce cas, le montant du vol pourrait être assez élevé.

Les vols dans les châteaux. — La bande Sommer. — Au château Isaac Holden, à Croix. — Vendredi soir vers sept heures, le commissaire central de Lille, accompagné de M. Barroyer, son collègue à Roubaix, du chef de la sûreté et de plusieurs agents, conduisaient Wilhem Schimansky, le lieutenant du fameux Sommer, qui, nous l'avons dit, a été arrêté jeudi à Lille, et avec lequel le premier a dévalisé plusieurs châteaux des environs de Roubaix et Lille.

Ces messieurs se sont dirigés vers Croix en traversant le parc de Barbieux. Le but de cette excursion était de reconstituer sur les lieux la scène d'une tentative de vol commise dans le château de M. Isaac Holden, tentative qui avait échoué et dont le personnel du château ne s'était pas douté.

Cette reconstitution a été laborieuse, le prisonnier n'ayant pu prêter son aide à cause de l'obscurité les endroits par lesquels les opérateurs avaient passé. Grâce aux renseignements fournis par un des fils de M. Holden sur la topographie du parc et de ses abords et aussi aux indications données par le malfaiteur, on a pu fixer les principaux détails de cette tentative.

Il était près de huit heures, quand ces Messieurs sont remontés en voiture pour rentrer chez eux et reconduire le prisonnier.

Une arrestation pour vol. — L'agent Lefebvre, de service, jeudi matin vers 11 heures, rue de la Gare, fut averti par des passants qu'un jeune homme offrait en vente, pour dix centimes, des paquets de tabac français valant trente centimes. L'agent se rendit près du jeune homme, un nommé Georges Olivier, âgé de 14 ans, de la rue Saint-Joseph. Interrogé sur la provenance de ces paquets, Olivier ne répondit mot. Il a été conduit devant le commissaire du 1er arrondissement, qui l'a fait écrouer.

Un accident rue du Collège. — Un accident s'est produit vendredi matin, à sept heures et demie, rue du Collège. Un jeune ouvrier mécanicien, qui poussait une charrette chargée de pièces en fonte, Louis Vandevelde, a glissé tout à coup et est tombé si malheureusement qu'il s'est démis le bras gauche; relevé par des passants témoins de l'accident, Vandevelde a été conduit dans une maison voisine où on lui a donné des soins; puis il a été reconduit chez lui, en voiture, rue des Longues-Haies.

Lannoy. — *Conseil municipal.* — La séance du conseil municipal, qui devait avoir lieu vendredi à huit heures du soir, a été ajournée au dimanche 6 mars, à 11 heures du matin par suite d'une indisposition de M. Bottremieux-Pajot, adjoint, remplissant les fonctions de maire.

— *Les mendiants.* — La gendarmerie a arrêté deux mendiants, vagabonds et sans domicile connus : Hippolyte Bayout, journalier à Roncq et Henri Nerick, domestique à Roubaix. Ils seront dirigés, samedi matin, sur Lille.

Fiers. — *Une tentative de vol.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, Mlle Dazin, qui habite un château au hameau de la *Ville de Roubaix*, était réveillée par les aboiements de son chien; elle entendit quelques instants, entendit bientôt du bruit; elle sonna immédiatement ses servantes et lui fit part de ce qui se passait; la servante ouvrit une fenêtre et appela les domestiques; à ses cris, deux individus prirent la fuite à travers le jardin; les domestiques firent une battue dans les environs mais les malfaiteurs furent introuvables. Plainte a été portée.

Hem. — *Un vol.* — Des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits la nuit de jeudi à vendredi, dans une dépendance de la maison de M. Adolphe Bostenbruche journalier, au hameau des *Trois Baudets* et y ont enlevé plusieurs lapins. Plainte a été portée.

Forest. — On lit dans la *Petite République* :

« J'ai la bonne fortune d'avoir un abus à signaler, un abus nouveau, inédit, qui n'a rien de commun avec ces abus qui content les journaux.

» Voici l'affaire : Je ne suis pas riche, mais je suis fumeur. Pour rouler mes cigarettes, j'achète du caporal, comme faisait feu Jacob, zouave, et que j'achète par paquets subdivisionnaires de quatre sous.

» Or, le dernier petit tabac que je me suis payé, était enveloppé dans un papier intéressant.

» C'est une feuille de recensement. J'ai eu le plaisir d'y faire connaissance avec M. B... (Jean Baptiste), du sexe masculin, né le 8 février 1851, à Forest (Nord), actuellement domicilié à Compiègne, rue de l'Ecu, n° 7, où je lui envoie bien volontiers mes meilleurs compliments.

» Mais je n'en adresse pas l'ombre d'un seul à une administration assez absurde pour livrer ainsi au premier venu, les secrets de famille des gens qui se sont laissé recenser. »

COMMUNICATIONS DIVERSES

Refuge de nuit. — *Nuit du 3 au 4 mars.* — Rattacheurs, 4; journaliers, 14; peintres, 2; scieurs de long, 1; employés de commerce, 1; maréchal, 1; acrobate, 1; mineur, 1; fabricants, 1; menuisier, 1; cultivateur, 1; bonnetier, 1. Total, 28.

La chambre syndicale des ourdisseurs tiendra une assemblée générale en son local le dimanche 6 mars, à 6 six heures précises du soir, place de la Liberté. Ordre du jour : lecture du procès-verbaux, correspondances.

Société chorale l'« Aurore ». — La société chorale l'*Aurore* prie ses membres de bien vouloir assister à la répétition générale qui aura lieu pour les chœurs qui seront chantés le dimanche 13 mars.

Une société orphéonique est en voie de formation rue de Lannoy, estaminet Arthur Smets, 275. Les membres fondateurs ont décidé qu'à son titre de la Lyre ouvrière on ajouterait le mot *Fraternité*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Dans une rixe. — Jeudi après-midi, plusieurs gamins s'amusaient, au hameau de Saint-Liévin ; une querelle surgit entre eux ; tout le monde se frappait à coups de pieds et à coups de poings. Le nommé Arthur Michel, âgé de 13 ans, reçut à la figure une énorme pierre qui lui fit une blessure profonde à l'arcade sourcilière droite.

Arrestation d'un fraudeur. — Les préposés Douarinou et Sarda, de la brigade des douanes de Roubaix, étant de service vendredi à dix heures du matin au lieu dit le *Pont Salembier*, ont arrêté le nommé Jean Schiettecan, âgé de 15 ans et demi, gazier, demeurant à Roubaix rue d'Alger, qui était porteur de 108 boîtes d'allumettes chimiques de provenance étrangère d'une valeur de 54 francs.

Entre voisines. — Procès-verbal a été dressé par M. Renard, commissaire de police à la charge des dames Beulque et Lebrun, du hameau du Gauquier, qui se sont battues à propos de disputes d'enfants.

TOURCOING

A la nouvelle sacristie. — Jusqu'aujourd'hui tous les cercueils qu'on avait rencontrés étaient entièrement consommés, mais vendredi on a trouvé une planche (l'un des côtés) qui avait encore conservée une apparence de bois. Il est vrai que c'était du cœur de chêne.

On a mis au jour une machoire inférieure aussi bien conservée qu'une pièce anatomique. L'émail des dents n'a pas subi la moindre altération. Le mort devait être jeune : car les dents de sagesse ne faisait que pointer.

Cours gratuit d'instruction militaire. — Les jeunes gens des classes 1891 et 1892 sont informés que le cours gratuit et public d'instruction militaire (*école du soldat*) a toujours lieu tous les dimanches de 9 heures à midi, dans le local de la société municipale de gymnastique et d'armes, la *Tourquennoise*, rue Verte (dépôt des pompes).

Saisie d'un chargement d'alcool. — Nous apprenons qu'une voiture renfermant 15 à 18 barriques d'alcool qu'on essayait de passer en fraude a été saisie à Mouveaux samedi et amenée au bureau des contributions directes de Tourcoing.

Société municipale de gymnastique et d'armes la « Tourquennoise ». — Nous apprenons que la commission de la Société municipale de gymnastique et d'armes *la Tourquennoise* s'est réunie lundi dernier et a décidé de prendre part au concours et à la grande fête fédérale française de gymnastique qui doivent avoir lieu à Nancy les 5 et 6 juin prochain, et auxquels doit assister M. Carnot, le Président de la République.

Halles et Minck. — *Les nouveaux droits.* — Pendant le mois de février, il a été vendu au Minck, 5,426 kilog. de poissons et 32.550 huîtres.

Avant l'établissement du nouveau tarif de douane, *qui taxe le poisson de mer à 20 et 25 fr.*, la plus grande partie de la marée qui alimentait le marché de Tourcoing, venait d'Ostende. Maintenant c'est tout le contraire : les principaux ports d'expédition sont Calais et Boulogne, et aussi Dunkerque et Gravelines. Un seul marchand fait encore